

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): a) Aucun.
b) Aucun.

L'ÉMISSION «WEEKEND» DE RADIO-CANADA DU
22 NOVEMBRE 1970

Question n° 556—**M. Roy (Timmins):**

1. Combien a coûté l'émission sur l'avortement présentée à l'émission *Weekend* de Radio-Canada, le 22 novembre 1970?
2. Qui, à Radio-Canada, a décidé de réaliser cette émission?
3. Quelle rémunération a été versée aux producteurs américains de l'émission et quelles étaient les conditions d'emploi?
4. Les participants ont-ils été rémunérés d'aucune façon par les producteurs ou d'une autre source?
5. Les participants ont-ils été défrayés d'aucune façon par les producteurs ou d'une autre source?
6. Qui a eu l'idée de cette production?
7. Comment et par qui les participants ont-ils été approchés, y compris l'étudiante de Vancouver qui s'est fait avorter et comment a-t-on obtenu le consentement de chacun?
8. La jeune fille qui s'est fait avorter était-elle membre ou était-elle associée à l'un des groupes qui appuient la légalisation de l'avortement?
9. Combien de représentants de la société Radio-Canada ont vu le film avant sa présentation au réseau et quels sont leurs noms?
10. Qui a proposé la télédiffusion du film au réseau?
11. Aucun des représentants de la société Radio-Canada ou des autres personnes en cause, s'est-il opposé à la télédiffusion de cette émission?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. On ne demande habituellement pas à Radio-Canada de divulguer le coût des éléments d'une émission donnée, puisque la publication de ce renseignement pourrait nuire à la Société sur le plan de la concurrence commerciale. Toutefois, la somme payée était tout à fait conforme aux montants habituellement versés pour acquérir un documentaire en couleur de caractère exclusif.

2. L'élément d'émission est une production de William J. Warren et Peter J. Lake, tous deux de Los Angeles. Le producteur-délégué de «Weekend» a décidé de l'acheter après avoir consulté ses chefs et le conseiller juridique.

3. Les producteurs n'ont pas été engagés par Radio-Canada; au contraire, comme il a été dit ci-dessus, la Société leur a acheté cet élément d'émission à un prix normal.

4. Aucun des participants n'a été rémunéré par Radio-Canada et, autant que Radio-Canada le sache, aucun ne l'a été par les producteurs.

5. Pas que Radio-Canada le sache et certainement pas par la Société.

6. Les producteurs, MM. Warren et Lake.

7. Les participants ont été pressentis par MM. Warren et Lake. L'hiver dernier, M. Warren faisait des recherches en vue d'un article de fond sur le sujet discuté, article qui a paru par la suite, avec mention sur la couverture, dans la revue «Newsweek». C'est à ce moment-là qu'il a rencontré les responsables de la clinique. C'est par cette clinique que les producteurs ont fait la

connaissance de la jeune fille, dont le consentement a été obtenu par écrit.

8. Autant que Radio-Canada le sache, la réponse est non.

9. Le producteur-délégué de «Weekend» a longuement consulté ses chefs et a fait visionner l'élément par son chef immédiat, par le Chef du Service des actualités TV, par le Directeur des Émissions d'information TV et par le Directeur de la Télévision. Comme suite aux discussions, plusieurs modifications ont été apportées avant que ne soit accordée la permission de présenter l'élément d'émission.

10. L'élément d'émission a été offert à la section «Weekend» par MM. Warren et Lake. Le producteur-délégué, ayant agréé l'idée, a recommandé la présentation de l'élément, recommandation qui a reçu plus tard l'approbation de ses chefs.

11. Non.

[Traduction]

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—
RENGAGEMENTS

Question n° 558—**M. Forrestall:**

1. Au cours des cinq dernières années, quel a été le pourcentage de rengagement, à chaque stade, dans l'ensemble, des Forces armées, en ce qui a trait a) aux officiers, b) aux sous-officiers?

2. Quels ont été les chiffres correspondants en 1960?

3. Quel est le pourcentage actuel de rengagement dans les catégories professionnelles des Forces armées, par exemple, les médecins, les dentistes, les infirmières, les avocats, les ingénieurs diplômés et les pilotes?

4. Quel est le taux actuel de rengagement des diplômés en activité de service a) des collègues militaires royaux, b) des corps de cadets des universités?

5. Quel est le taux actuel de rengagement des militaires et des officiers qui ont donné leur démission et qui n'ont pas servi pendant un certain temps?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Voici, pour l'ensemble des Forces armées canadiennes, les pourcentages d'engagement, au cours des années mentionnées ci-après, de militaires qui avaient déjà des états de service.

Année	Officiers	Hommes
1966	0.42 p. 100	0.6 p. 100
1967	0.45 p. 100	0.8 p. 100
1968	0.13 p. 100	0.2 p. 100
1969	0.17 p. 100	0.5 p. 100
1970 (avant le 31 octobre)	0.08 p. 100	0.3 p. 100

2. En 1960, 0.18 p. 100 des officiers et 0.3 p. 100 des hommes.

3. Voici les pourcentages d'engagement, par métiers, en 1970, d'officiers qui avaient déjà des états de service: médecins, 10.0 p. 100; dentistes, 4.1 p. 100; infirmiers, 0.9 p. 100; avocats, néant; ingénieurs, néant; pilotes, néant.

4. a) Aucune recrue de 1970, ayant déjà servi dans les Forces armées canadiennes, n'était diplômée d'un Collège militaire canadien.

b) Nous ne disposons d'aucun moyen de déterminer quels officiers ou hommes, ayant déjà des états de service, se sont engagés directement en sortant des universités.